



regroupement familial CH-maroc,Partie marocaine recherchée au Ma

Par **khadeja**, le **04/02/2010** à **03:28**

Bonjour,

Mon mari(partie marocaine)et moi(partie Suisse) avons commencé la procédure d'un regroupement familial le 20 novembre 09. Nous nous sommes marié à Dubaï au mois de juillet 09. Mais maintenant nous avons un grand problème. Mon mari résidait à Dubaï car il avait un mandat de 6 mois de prison et 3000 DH contre lui. Il est donc revenu au Maroc clandestinement par la frontière Algérienne. Sauf que maintenant son visa algérien est expiré depuis 1 mois. Et que quand l'ambassade de Suisse à Rabat va lui donner son visa pour qu'il puisse me rejoindre il vont voir que il n'y a pas de cachet comme quoi il est rentré au Maroc. mes questions seraient les suivantes :Y a t'il une possibilité pour qu'il puisse sortir du Maroc même si il est recherché ?L'ambassade CH à rabat va t'elle chercher le cachet sur le passport ?

Peut t'on avec un visa de regroupement familial (1 seule entrée) transiter par la france pour ensuite directement aller en suisse ?

merci d'avance si vous me répondez
EB

Par **chentouf brahim**, le **04/02/2010** à **11:45**

bonjour,

pas de possibilité pour cette personne de quitter le maroc avec un mandat d'arrêt, et l'ambassade de suisse au maroc a le droit de contrôler les procédures d'entrée au maroc parce que cette personne réside dans un autre pays, avec un visa de regroupement familiale pour la suisse votre mari peut passer les pays de union euro(espagne-france),

Par **khadeja**, le **04/02/2010** à **12:13**

Merci beaucoup pour votre réponse. Que dieu vous bénisse.
Bonne journée